



Droit à l'image : photos de ma fille sur facebook

Par Visiteur

Bonjour je suis divorcéE avec la garde de ma fille qui a 15 mois.j'avais signalé à mon ex mari que je ne voulais pas que des photos de notre fille circulent sur internet via facebook.mes proches le savent et respectent cette consigne.or ma surprise hier matin est que la copine de mon ex publie sur sa photo de profil un portrait de ma fille et je pense que dans son compte on en trouve plusieurs mais je ne peux y accéder.quels sont mes recours ?puisje interdire la publication de ces photos du fait du droit à l'image sur personne mineure ?car impossible de signaler un abus sur facebook du fait que je ne suis pas dans ses amis
merci j'attends votre réponse

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Etant donné que vous avez l'autorité parentale conjointe, le père de vote enfant doit vous demander votre consentement pour diffuser les photos de l'enfant.

Je pense qu'avant d'entamer quoi que ce soit expliquer ce fait au père.

Par ailleurs vous pouvez signaler à Facebook ce fait en expliquant que vous n'avez pas donné votre accord.

Cordialement